

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 151-B-P Bussigny – Z.I Moulin-du-Choc
(Route Cantonale)

Afin de permettre les marquages définitifs sur la route cantonale N° 151-B-P, le tronçon situé du giratoire Moulin-du-Choc (Zone Industrielle) au giratoire Poimboeuf (Conforama) sera mis en sens unique :

La nuit du mercredi 19 juillet dès 22h00
au jeudi 20 juillet à 05h00

Sens : Giratoire Poimboeuf (Conforama) - Z.I Moulin-du-Choc
Sens unique (OSR 4.08)

Sens : Z.I Moulin-du-Choc – Giratoire Poimboeuf (Conforama)
Sens interdit (OSR2.02)

Une signalisation de déviation sera mise en place par Z.I Moulin-du-Choc - Aclens – Romanel-sur-Morges – Bremblens – Echandens - Bussigny

(La sortie du terrain de foot de Rueyre sera redirigée par Bremblens)

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation de déviation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence ; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de Aclens, Romanel-sur-Morges, Bremblens, Echandens, Bussigny
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Morges, Renens, PolOuest
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public, MBC, CarPostal, TL
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations



Etat de Vaud / DIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 151-B-P Bussigny - Moulin-du-Choc (Etape 2)

Date	Dessin	Référence	N° Plan
19.04.2023	LNR	2321-28.2	01

Fermeture	Restriction particulière
Déviation	Manifestation
Zone de feux	Autre

Sens unique

